

Nom / prénom :

Classe :

Année scolaire : **2023-2024**

Collège Sainte Elisabeth
Séquence d'observation en
entreprise

La Cheffe d'établissement
Nathalie LEBOEUF

Enseignement catholique d'Aix-Gap-Digne

Ecole

130 Vieille route de la Gavotte
Les Cadeneaux
13170 Les Pennes Mirabeau
04 91 51 30 89
ecole@sainteelisabeth.com

Collège

128 Vieille route de la Gavotte
Les Cadeneaux
13170 Les Pennes Mirabeau
04 91 09 44 81
college@sainteelisabeth.com

**Lycée Professionnel
& centre de formation**

ZAC de la Haute Bédoule Lot n°35B
13240 Septèmes les Vallons
04 91 51 01 41
lpp@sainteelisabeth.com
cfc@sainteelisabeth.com

Sommaire :

1. La séquence d'observation en entreprise (déroulé – explications)
2. Annexe parents
 - 2.1. Parler de son métier à ses enfants
 - 2.2. Comment décrocher une séquence d'observation en entreprise
 - 2.3. La lettre de motivation
3. Annexe élève
 - 3.1. Fiche de sensibilisation
 - 3.2. Présentation de l'entreprise
 - 3.3. Evaluation par l'élève
 - 3.4. Evaluation par les parents
 - 3.5. Lettre de remerciement et modalités de la soutenance de la séquence d'observation en entreprise.
4. Convention de séquence d'observation en entreprise

Calendrier indicatif :

La réflexion et la sensibilisation à la séquence d'observation en entreprise n'ayant pu se dérouler au mois de juin, les élèves devront faire leur stage au mois de décembre.

- La convention de séquence d'observation, signée par les 3 parties (parents/ collège/ entreprise) est à rendre **au plus tard le lundi 18 décembre 2023**.
- La séquence d'observation s'effectuera pendant la semaine du **lundi 24 au vendredi 28 juin 2024 (durée 5 jours minimum)**.

La séquence d'observation en entreprise :

En 3^{ème} ou 4^{ème}, tous les élèves doivent effectuer une **séquence d'observation en milieu professionnel** (que nous nommerons stage par commodité)

- La séquence d'observation en entreprise est-elle obligatoire ?

Depuis la rentrée 2005, la séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves du collège (Bulletin Officiel n°32 du 18/09/2009).

➤ A quoi sert le stage ?

Ce stage, non rémunéré, a pour but de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel. Cette démarche reste étroitement liée à l'éducation à l'orientation dispensée au collège.

➤ Que va faire votre enfant pendant son stage ?

Votre enfant a la possibilité d'observer les métiers et la vie de l'entreprise, de participer aux activités. En revanche, l'accès aux machines, appareils ou produits dangereux ou encore procéder à des manœuvres ou à des manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production est formellement exclu.

➤ Quand le stage a-t-il lieu ?

Chaque établissement fixe librement la période pendant laquelle il se déroule. Cependant, celui-ci ne peut en aucun cas être organisé sur le temps des vacances scolaires. Sa durée varie entre deux et cinq jours consécutifs.

➤ Déroulement :

	Parents	Enfant
Avant	Discuter de votre métier → <i>Annexe 2.1</i>	Réfléchir sur soi → <i>fiche de sensibilisation 3.1</i>
	L'accompagner dans sa recherche de stage → <i>Annexe 2.2</i>	Lister & Chercher des entreprises qui m'intéressent
	L'aider à rédiger sa lettre de motivation → <i>Annexe 2.3</i>	Lettre de motivation à rédiger, déposer ou poster. Remplir la convention avec l'entreprise et la ramener au collège
Pendant		Observer, participer, se renseigner, comment se comporter → <i>Annexe 1</i>
Après	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir l'évaluation du stage → <i>Annexe 3.4</i> • Pour l'élève qui présentera le Parcours Avenir à l'oral du Brevet, il est demandé de faire un petit rapport écrit qui lui servira en 3^o pour ne pas oublier ce qu'il aura fait (description entreprise, tâches observées, apports,..). 	Evaluation par l'élève et les parents → <i>Annexes 3 et 4</i>
		Rédiger ma lettre de remerciement → <i>Annexe 5</i>
En début d'année de 3ème		<i>Un oral de 5 à 10 mn aura lieu en fonction des rapports rendus (cf annexe élève – évaluation élève/évaluation parents).</i>